

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1673

31 août 2009

SOMMAIRE

Accor Hôtels Luxembourg SA	80258	J.E.M. Investments S.A.	80291
Alpha Pyrenees Luxembourg Two	80258	KanAm Grund Espace Pétrusse S.A.	80303
AT & T Global Network Services Belgium Luxembourg S.p.r.l.	80294	Ladd Luxembourg S.A.	80283
Besoma S.A.	80292	LSF6 Evergreen Holdings S.à.r.l.	80294
Blueventure Investment S.A.	80284	Lumele S.A.	80276
Braveheart LuxCo II S.à r.l.	80296	Matériaux de Construction S.A.	80285
Centre Technologique Sirius S.A.	80292	Microcap 07 S.C.A., SICAR	80302
Cercom S.A.	80291	Mondo International S.A.	80294
C.R.Q. S.A.	80297	Nucifera	80298
DAHN Trading S.A.	80297	Opera Management S.A.	80304
Damtrade International s.à.r.l.	80291	Parindev S.A.	80284
Duraflex Luxembourg S.à.r.l.	80296	Portinvest S.A.	80290
Encore Plus Lux Co Ile de la Jatte II S.à r.l.	80283	ProLogis Management S.à r.l.	80258
Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l.	80298	Quinlan Private CE Commercial Client Holdings #3 Sàrl	80287
Figed	80285	Quinn Group Luxembourg Property S.à r.l.	80287
Figed	80285	Redai Holding S.A.	80301
Final S.A.	80290	SenConcept S.à r.l.	80288
Financière Tag S.A.	80301	Shylock Finance S.à r.l.	80298
Forest IVAF II S.à r.l.	80277	Sirius International Holding AG	80292
Gaming Invest S.à r.l.	80295	SO Bois, Sàrl	80296
Ganart Luxembourg S.A.	80295	Société Civile Immobilière Promoplan ...	80301
Ganart Luxembourg S.A.	80295	Stugalux Construction S.A.	80284
Ganart Luxembourg S.A.	80295	Taylor Wimpey S.à r.l.	80285
Genytek S.A.	80291	Tree Investments S.A.	80259
Global Energy Investments	80302	Tybalt Investments S.à r.l.	80300
Hanreyth Holding S.A.	80297	Ultimo Portfolio Investment (Luxem- bourg) S.A.	80303
Heliaste Immobilière S.A.	80284	Unicorn Management (Luxembourg) S.A.	80304
Hutley Delemont Luxembourg S.à r.l. ...	80286	VCL	80303
Hutley Holding Luxembourg S.à r.l.	80286	Waterside Property S.A.	80258
Hutley Investments Luxembourg S.à r.l.	80286	Westbridge S.à r.l.	80298
Inter Ikea Finance S.A. Holding	80302		
IVR Invest S.A.	80287		

Accor Hôtels Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 100.771.

—
EXTRAIT

Les administrateurs, réunis en Conseil d'administration, en date 7 avril 2009, ont constaté que le siège de la société est maintenant à inscrire ainsi:

Rue de Turi, L-3378 Livange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009101385/15.

(090121734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

ProLogis Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.940.

—
RECTIFICATIF*Traduction pour les besoins de l'Enregistrement dépôt rectificatif No L090069591.05 de l'enregistrement déposé le 14 mai 2009*

3. Les gérants auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur seule signature individuelle.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2009101457/15.

(090121506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Alpha Pyrenes Luxembourg Two, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 95.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101701/10.

(090122129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Waterside Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 131.762.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 6 juillet 2009

1. La démission du commissaire aux comptes AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, est acceptée.

2. GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec son siège à 83, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, est nommée commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2014.

Pour extrait conforme

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2009102111/14.

(090122157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Tree Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 147.550.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of July. Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Stichting Participatie DITC Amsterdam, a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, registered with the Dutch company's and trade register under registration number 34148998,

duly represented by Mr Julien Courbis, avocat, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 July 2009.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which is to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

Art. 1. Definitions. "Articles": The present articles of association of the Company as amended from time to time.

"Authorised share capital": limit within which the capital increase may be decided by the Board of Directors.

"Board of Directors": the board of directors of the Company.

"Capital Call": installment upon which Directors may request at any time to the holders of the Shares paid in part to pay in cash a portion of the remaining amount to be paid on the Shares already subscribed.

"Capital Call Date": date on which a Capital Call must be paid.

"Class of Shares": a class of Shares of the Company.

"Closing": date or period, as determined by the Board of Directors, on which Shareholders may commit to subscribe or subscribe for Shares.

"Closing Date": date of the first capital increase as decided by the Board of Directors within the frame of the Authorised share capital.

"Company": Tree Investments S.A.

"Commitment": the total amount of investment up to which a Shareholder has committed to subscribe and pay for Shares.

"Connected Shareholder": either (i) a shareholder who is the spouse, child or sibling of another shareholder, (ii) any shareholder entity in which the spouse, child or sibling of another shareholder directly or indirectly holds the majority of the share capital, (iii) a shareholder who is the spouse, child or sibling of a person who directly or indirectly holds the majority stake of the share capital of a shareholder entity or (iv) any shareholder entity in which the spouse, child or sibling of a person who directly or indirectly holds the majority stake of the share capital of a shareholder entity, holds directly or indirectly the majority stake of the share capital of another shareholder entity.

"Defaulting Shareholder": a Shareholder defaulting on its payment at a Capital Call.

"Directors": any member of the Board of Directors of the Company.

"Group": a company is deemed to belong to the same group if it:

- has a majority of the shareholders' or members' voting rights in another entity; or
- has the right to appoint or remove a majority of the members of the administrative, management or supervisory body of another entity and is at the same time a shareholder in or member of that entity; or
- is a shareholder in or member of an undertaking, and controls alone, pursuant to an agreement with other shareholders in or members of that entity, a majority of shareholders' or members' voting rights in that entity.

For the purposes of the above, the company having the rights set out hereabove shall be referred to as the parent company. The entities with regard to which the rights set out above are held shall be referred to as subsidiary entities.

"Manager": is defined in Article 16 of the Articles.

"Outstanding Commitment": portion of Commitments which may still be called by the Company.

"Register": register of registered Shares.

"Shareholders": Any holder of the Shares.

"Shares": shares of the Company.

"Unfunded Commitment": Commitments which have been called by the Company but which have not been paid.

"1915 Law": law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time

Art. 2. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares of the Company hereafter issued, a company in the form of a société anonyme (S.A.) under the name of "TREE INVESTMENTS S.A.".

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 4. Duration. The Company is established for a limited term of twelve (12) years from the Closing Date.

The Company may, upon proposal of the Board of Directors or its delegate to the general meeting of Shareholders, be dissolved prior to the term above by a resolution of the general meeting of the Shareholders, subject to the quorum and majority requirements set out hereinafter for the amendment of these Articles, in compliance with Article 22 below; it being understood that a dissolution prior to a minimum term of eight (8) years from the Closing Date will require an unanimous resolution of the Shareholders representing the entire share capital of the Company.

The Board of Directors or its delegate may furthermore propose to the Shareholders to liquidate the Company sooner in the event the aggregate Commitments obtained by the Company on the Closing Date are less than forty million Euro (EUR 40,000,000.-).

Art. 5. Purpose.

5.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

5.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same Group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same Group of entities as the Company; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same Group of entities as the Company.

5.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the 1915 Law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 6. Share capital.

6.1. The Company's share capital is divided into two Classes of Shares: "Class I Shares" and "Class II Shares".

6.2. The Company has a subscribed share capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) consisting of fifteen thousand and five hundred (15,500) Class I Shares with a nominal value of two euros (EUR 2.-) each.

6.3. The Company's subscribed share capital may be increased by a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

6.4. Any new Shares of a given Class of Shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing Shareholder(s) of such Class of Shares, except as otherwise provided below within the frame of the Authorised share capital. Such Shares will be offered to the Shareholders in proportion to the number of Shares held by them in the Company's share capital. The Board of Directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the Shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the pro-

visions of 1915 Law, the general meeting of Shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's subscribed share capital may limit or suppress the preferential subscription right of the existing Shareholders). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

6.5. The Company's subscribed share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

6.6. The Authorised share capital, including the subscribed share capital, is fixed at seventy million two hundred thousand euros (EUR 70,200,000.-) consisting of an aggregate number of two million six hundred thousand (2,600,000) Class I Shares and thirty-two million five hundred thousand (32,500,000) Class II Shares with a nominal value of two euros (EUR 2.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these Articles, or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the Authorised share capital pursuant to this Article, the Board of Directors is hereby authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for such Shares or any right or rights to convert any security into such Shares or otherwise dispose of them to such persons, within the limit of the Authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing Shareholders' preferential right to subscribe for the new Shares to be issued.

This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles, each time for a period not exceeding five (5) years.

6.7. The subscribed capital or the Authorised share capital of the Company may further be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 7. Shares.

7.1. A Shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of Shares held by him/her/it in the Company's share capital.

The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole Shareholder, as the case may be, or any other Shareholder shall not cause the Company's dissolution.

7.2. Shares are issued in registered form only.

Subject to the provisions hereinafter, any transfer of Shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording by the Board of Directors into the Register of a declaration of transfer, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company.

The inscription of the Shareholder's name in the Register evidences his right of ownership of such registered Shares. Share certificates in registered form will be issued. The Register shall be kept by the Board of Directors or any entity designated therefor by the Company, under the responsibility of the Board of Directors, and the Register shall contain the name of each Shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and Class of Shares held by him and the amount paid in on each of such Shares. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up-to-date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements.

The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 8. Transfer of shares. The Shares are transferable, subject to the terms and conditions hereinafter.

The Company may, at its discretion, delay the acceptance of any transfer or subscription for Shares until such date as it has received sufficient evidence on anti money-laundering materials satisfactory to the Company or its delegate.

Transfers of Shares in the Company shall be restrictive and may only be effected subject to the terms and conditions set forth hereafter, except for the Permitted Transfers, being transfers to either (i) a transferee which is a company within the Group of the transferor or a company of which the transferor is a subsidiary; (ii) a transferee who is the spouse, child or sibling of the Shareholder transferring Shares; (iii) a transferee who is the spouse, child or sibling of the individual that directly or indirectly holds the majority of the share capital of the Shareholder transferring Shares; (iv) a transferee which is a company where the spouse, child or sibling of the Shareholder transferring Shares directly or indirectly holds the majority of the share capital; or (v) a transferee which is a company whose Shares are majority owned by the spouse, child or sibling of the Shareholder that directly or indirectly holds the majority of the share capital of the Shareholder transferring Shares.

Any Permitted Transfer shall comply with the following conditions:

- a) the transferor shall transfer all (but not part) of the Shares owned by such transferor; and
- b) the Shares shall be transferred to a single permitted transferee that shall undertake in writing (at the time of the acquisition of the Shares) to assume all rights and obligations of the transferor towards the Company; and
- c) in respect to any Unfunded Commitments and Outstanding Commitments, the transferor shall be jointly and severally liable for any breach by the permitted transferee; and

d) the transferor shall, within at least ten (10) calendar days prior to the date of acquisition of the Shares by the permitted transferee notify the Company of any transfer of Shares, upon the terms and conditions above, by serving a written notice, by registered mail, that shall include the deed of accession of the permitted transferee to all rights and obligations of the transferor referred to above. The Company shall, in turn, notify the other Shareholders of same by serving a written notice by registered mail within ten (10) calendar days from receipt of the notice hereof.

Except in the case of Permitted Transfers, Shareholders of the Company shall have a preferential acquisition right (pro-rata to their participation in the Company) in any proposed transfer of Shares that is authorised by the Board of Directors or its delegate.

Any transferee of Shares must, prior to acquiring any Shares, enter into a deed of accession by which such transferee accepts to undertake all the obligations of the transferor towards the Company and the Shareholders and any other applicable document in respect of the Shares, as required by the Board of Directors or its delegate.

Any Shareholder proposing to transfer Shares must inform the Board of Directors or its delegate in writing of: (a) the number and features of the Shares subject to the proposed transfer; (b) the identity and other details of the prospective transferee; (c) the terms and conditions of the proposed transfer, including the proposed consideration and (d) anti money-laundering materials satisfactory to the Board of Directors or its delegate.

Any proposed transfer of Shares must be approved by the Board of Directors or its delegate which may only be withheld if occurring any of the following circumstances:

a) one or more existing Shareholders agree to acquire such Shares under the same terms and conditions as have been agreed between the potential transferor and transferee of the Shares and for this purpose the following procedure shall be complied with:

(i) a Shareholder (the "Transferor") that intends to transfer all (but not part of) of its Shares (the "Offered Shares") to a third party that is not a permitted transferee (including any Shareholder), as mentioned above (the "Transferee"), shall send a written notice (the "Offer Notice") to the Board of Directors or its delegate of its intention to transfer, indicating the identity and other details of the Transferee, the number of Offered Shares, their price and conditions of payment and any other material conditions (together with a copy of the binding irrevocable offer received from the Transferee). Within twenty (20) calendar days from the date of receipt of the Offer Notice, the Board of Directors or its delegate shall inform the Transferor if it authorises the potential transfer and, if this is the case, the Board of Directors or its delegate shall send a copy of the Offer Notice to the other Shareholders (the "Non-Transferors");

(ii) within fifteen (15) calendar days from the date of receipt of the copy of the Offer Notice, the Non-Transferors shall be entitled to exercise their preferential acquisition right to acquire the Offered Shares, consisting of the right to purchase in the same conditions as indicated in the Offer Notice, all (but not less than all) the Offered Shares. In case of exercise of such right, the Non-Transferors shall notify the Board of Directors or its delegate of their intention to purchase by means of written notice (the "Notice of Exercise"). The Board of Directors or its delegate shall send a copy of the Notice of Exercise to the Transferor within ten (10) calendar days from the receipt of such notice;

(iii) if the preferential acquisition right is exercised, the transfer of all the Offered Shares owned by the Transferor to the Non-Transferor(s) under the terms and conditions referred to in the Offer Notice shall be effected not later than two (2) months and ten (10) calendar days from the date of notification to the Transferor of the Notice of Exercise by the Board of Directors or its delegate;

(iv) if the preferential acquisition right is exercised by various Non-Transferors, the Offered Shares shall be distributed among all of them in proportion to their participation in the share capital of the Company (not including the share capital corresponding to the Offered Shares and to those Shares of Shareholders that do not provide a Notice of Exercise);

(v) should the preferential acquisition right not be exercised, or if the Transferor does not receive a copy of the Notice of Exercise within two (2) months and ten (10) calendar days from the date when it sent the Offer Notice to the Board of Directors or its delegate, the Transferor shall be free to sell the Offered Shares to (and only to) the Transferee under the same conditions as contained in the Offer Notice, provided that the Transferee (or any controlling individual or entity of such potential transferee) does not carry out activities that directly or indirectly compete with the activities of the Company and/or the Manager (as defined hereinafter); or

b) the potential transferee (or any controlling individual or entity of such potential transferee) carries out activities that directly or indirectly compete with the activities of the Company and/or the Manager;

c) the Board of Directors has not received confirmation that the Transferee has provided suitable anti money-laundering materials satisfactory to the Company.

Art. 9. Issue of shares. Without prejudice to the right of the general meeting of Shareholders to decide to increase the share capital of the Company, the Board of Directors is authorized to issue at any time, within the limits of Article 6 above, Shares of either Classes on a Closing. The Board of Directors may delegate, under its responsibility, to any director, manager, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions for new Shares and to deliver them.

Payment of the relevant Shares shall be made in whole or in part.

When shares are partly paid, they may be released upon several installments and the Board of Directors may request, at any time, to the holders of the Shares paid in part to pay a portion of or the full remaining amount to be paid on the Shares already subscribed, in cash, upon one or more Capital Calls.

In this case, Shareholders shall be given at least a ten (10) Luxembourg bank business days' prior notice, calculated from the receipt thereof and indicating the sum and conditions under which the payment shall be made. A Shareholder not paying a Capital Call on a Capital Call Date is a Defaulting Shareholder.

A Defaulting Shareholder may cure the default within fifteen (15) calendar days as from the appropriate Capital Call Date, provided that the Defaulting Shareholder pays as damages to the Company an annual fifteen percent (15%) interest on the sums due on such Capital Call Date together with any costs and expenses incurred by the Company in relation to the default.

If the default is not cured within fifteen (15) calendar days as from the appropriate Capital Call Date:

a) at the discretion of the Company, the voting rights of the Shares, in respect of which a Capital Call has not been paid, of the Defaulting Shareholder may be suspended and such Shares may not carry any right to a dividend or distribution until the date of effective payment of the sums due on the Capital Call Date, the referred fifteen percent (15%) interest and the costs and expenses incurred by the Company in relation to the default; and

b) the Board of Directors or its delegate may offer the non-Defaulting Shareholders the right to purchase the Shares subscribed by the Defaulting Shareholder (the "Affected Shares") at a price equal to fifty percent (50%) on a prorata basis of their fair market value as determined by an independent valuation expert, the fees of which shall be charged to the Company and subsequently reimbursed by the Defaulting Shareholder, as follows:

- the Board of Directors or its delegate has notified by a written notice (the "Notice") the Defaulting Shareholder and the other Shareholders that the Affected Shares may be purchased by any non-Defaulting Shareholder, provided that the Notice has been delivered to the Shareholders any time following the expiration of the fifteen (15) calendar days period above and prior to a date falling seven (7) calendar days after such expiration;

- any non-defaulting Shareholder may notify the Board of Directors or its delegate of its intention to acquire the Affected Shares by a written notice (the "Purchase Notice") to be delivered by registered mail at any time prior to a date falling ten (10) calendar days after receipt of the Notice from the Board of Directors or its delegate. The latter will, in turn, notify the other Shareholders of same by serving the Purchase Notice by registered mail within ten (10) calendar days from receipt thereof;

- the transfer of the Affected Shares shall take place in any event no later than thirty (30) calendar days following the valuation report delivered by an independent valuation expert referred to above;

- the Affected Shares shall be sold free and clear from all liens, charges and encumbrances and third party rights;

- if several Shareholders provide a Purchase Notice in due time, the Affected Shares shall be distributed among all of them in proportion to their participation in the share capital of the Company (not including the share capital corresponding to the Affected Shares and to those Shares of Shareholders that do not provide a Purchase Notice); and

- on the date of acquisition of the Affected Shares, shall be deducted from the purchase price of the Affected Shares paid to the Defaulting Shareholder, and shall revert to the Company, a sum equivalent to the fees, charged by the independent valuation expert for the determination of the fair market value of the Affected Shares, as well as the sums due by the Defaulting Shareholder to the Company under the above paragraphs; or

c) the Shares of the Defaulting Shareholders may be bought by the Company at a price equal to 50% of their fair market value as determined by an independent valuation expert, the fees of which shall be charged to the Company and subsequently reimbursed by the Defaulting Shareholder, as follows:

- the transfer of the Affected Shares shall take place in any event no later than fifteen (15) calendar days from the date of valuation by the independent valuation expert;

- the Affected Shares shall be sold free and clear from all liens, charges and encumbrances and third party rights;

- on the date of acquisition of the Affected Shares, shall be deducted from the purchase price of the Affected Shares paid to the Defaulting Shareholder, and shall revert to the Company, a sum equivalent to the fees, charged by the independent valuation expert for the determination of the fair market value of the Affected Shares, as well as the sums due by the Defaulting Shareholder to the Company under the above paragraphs; and

- the Affected Shares so acquired by the Company may be cancelled, in compliance with Article 10 below.

Art. 10. Redemption of shares. The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by 1915 Law, repurchase or redeem its own Shares.

Shares may be redeemed on a pro rata basis from all existing Shareholders.

Shares so redeemed may be cancelled.

Art. 11. Directors.

11.1. The Company is managed by a Board of Directors consisting of a minimum of three (3) and a maximum of twenty (20) Directors, at least two of which shall belong at all times to Category A and the remainder of which shall belong to Category B.

11.2. Directors are elected for a renewal term of a maximum of six (6) years by the general meeting of Shareholders, which shall further determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office. The general meeting of Shareholders shall, upon the election of each director, expressly resolve on the category to which such director shall belong. The Directors may be removed ad nutum by a resolution of a general meeting of Shareholders,

11.3. Without prejudice to the rights of the individual Shareholders, the Manager may propose two candidates to the office of Category A Director for appointment by the general meeting of Shareholders and each Shareholder holding, either individually or together with other Connected Shareholders, a 5% of the share capital of the Company shall be entitled to propose one candidate for appointment by the general meeting of Shareholders to the office of Category B Director.

11.4. If a vacancy in the office of a Director because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis (it being understood, that the co-opted Director shall be of the same category as the Director he replaces), by the remaining Directors until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

11.5. If the total number of Directors falls below three (3) such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of Shareholders or, on a temporary basis, by the remaining Directors until the next general meeting of Shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

Art. 12. Board meetings.

12.1. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman. It may choose a secretary, who need not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders.

12.2. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting, and, in principle, at least twice (2) a year, depending upon business needs.

12.3. The chairman shall preside at the meetings of the Directors and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the Board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a Shareholders' meeting, that any other person, shall be the chairing of such meetings.

12.4. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by PDF copy sent by e-mail, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

12.5. Any director may act at any meeting by appointing in writing, by PDF copy sent by e-mail, telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

12.6. In consideration for their services as Directors of the Company, the members of the Board of Directors (save for those designated upon proposition of the Manager) will receive from the Company a fixed amount per each Board of Directors' meeting that they attend as determined by the general meeting of Shareholders.

12.7. Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A resolution passed at such a conference shall, notwithstanding that the Directors are not present together in one place at the time of the conference, be deemed to have been passed at a meeting of the Directors duly called, constituted and held at the registered office of the Company.

12.8. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors, including the two Category A Directors, are present or represented.

12.9. Resolutions of the Board of Directors are taken upon the affirmative vote of the majority of its members, including the favourable vote of the two Category A Directors. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

12.10. Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by any two Directors. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Directors.

12.11. Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings. Each Director shall approve such resolution in writing, by PDF copy sent by e-mail, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

12.12. Any conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item.

Art. 13. Powers of the board of directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by the provisions of the 1915 Law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may, under its responsibility, appoint special committees in order to conduct certain tasks and functions expressly delegated to such committee or grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 14. Indemnification of directors. The Company will indemnify, to the maximum extent permitted by Luxembourg law, the Directors, and their respective directors, officers, partners, employees, affiliates and assigns, against liabilities, claims and related expenses including attorneys' fees, incurred by reason of any action performed or omitted in connection with the activities of the Company or in dealing with third parties on behalf of the Company, provided such action or decision not to act was taken in good faith, and does not constitute gross negligence, intentional misconduct, a knowing violation of law or an intentional or material breach of these Articles.

Art. 15. Corporate signature. Vis a vis third parties, the Company will be bound by (i) the joint signature of any two Category A Directors or (ii) the joint signature of any one Category A director and any one Category B director or (iii) the single signature of any person(s) to whom authority has been granted by the Board of Directors.

Art. 16. Manager. The Company shall appoint, in accordance with Article 60 of the 1915 Law, a Manager, which shall be entrusted, under the ultimate responsibility of the Board of Directors, with the daily management and affairs of the Company, the power to carry some acts in furtherance of the corporate policy and purpose of the Company and shall also supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment objective and strategy as may be decided from time to time.

Art. 17. General meeting of shareholders.

17.1. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies. The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

17.2. The annual general meeting shall be held on the second Thursday of the month of June at 13:00 hours (Luxembourg time) at the registered office of the Company or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

17.3. General meetings of Shareholders will be convened by the Board of Directors in accordance with the 1915 Law.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

The Board of Directors may determine any other conditions which must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

17.4. Each Share is entitled to one vote.

17.5. Any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda and such business incidental to such agenda matters. One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's subscribed share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting

17.6. A Shareholder may act at any general meeting by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and who may be a Director of the Company.

17.7. Unless otherwise provided by 1915 Law or herein, valid resolutions of the general meeting may be resolved by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

In particular, the following matters require to be approved by a majority of ninety-five percent (95%) of the votes of the entire share capital of the Company:

a) any share capital increases (except within the frame of the Authorised share capital) and/or capital reductions in the capital of the Company;

b) any repurchase or redemption of Shares by the Company to the extent such repurchase or redemption implies a reduction in the capital of the Company;

c) any conversion of the Company into another type of company;

d) any amendments to these Articles as set out in Article 23 below;

e) the voluntary liquidation of the Company after a minimum term of eight (8) years from the Closing Date.

17.8. Subject to the 1915 Law, the Board of Directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the Articles, to four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's subscribed share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 18. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one (1) statutory auditor.

The general meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditor, and shall determine its remuneration and term of office which may not exceed six (6) years. The statutory auditor must be a firm of independent reputable public accountants.

Art. 19. Fiscal year. The fiscal year of the Company shall be the calendar year.

Art. 20. Profits, Distributions, Share premium.

20.1. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's subscribed share capital.

20.2. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

20.3. Upon recommendation of the Board of Directors, the general meeting of Shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used.

20.4. Under the conditions provided by the 1915 Law, the Board of Directors may proceed to the payment of interim dividends.

Art. 21. Liquidation. The Company may at any time, after a minimum term of eight (8) years after the Closing Date, be dissolved prior to the end of its expected term of twelve (12) years, by resolution of the general meeting of Shareholders, subject to the conditions provided in these Articles, it being understood that a dissolution prior to a minimum term of eight years from the Closing Date will require an unanimous resolution of the Shareholders representing the entire share capital of the Company.

In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders resolving in accordance with the provisions of Article 17.7 hereof on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

Art. 22. Amendment of the articles. Any Shareholders' resolution for the amendment of the present Articles must be passed according to the conditions provided for in these Articles.

Art. 23. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Transitional provisions

1. The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2009.

2. The first annual general meeting of Shareholders shall be held in 2010.

3. Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the Shares to be issued as follows: Stichting Participatie DITC Amsterdam, aforementioned, paid seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,750.-) in subscription for fifteen thousand and five hundred (15,500) Class I Shares, plus a share premium of one euro and twenty cents (EUR 1.2) per Share.

All the Shares have been partly paid-up at twenty-five percent (25%) in cash with a share premium of one euro and twenty cents (EUR 1.2) per Share, so that the amount of twenty-six thousand three hundred and fifty euro (EUR 26,350.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26, 26-3 and 26-5 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,200.-.

General meeting of shareholders

The incorporating shareholders, representing the Company's entire issued share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of directors is fixed at three (3).

2. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:

a) Mrs Heike Kubica, private employee, residing professionally in Luxembourg, as Category A Director;

- b) Mr Marco Hirth, private employee, residing professionally in Luxembourg, as Category A Director; and
 c) Mrs Anja Lakoudi, private employee, residing professionally in Luxembourg, as Category A Director.

3. The following person is appointed as statutory auditor of the Company: PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered to the trade and companies register of Luxembourg under the number B 65477.

4. The term of the office of the members of the board of directors and of the statutory auditor shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year ending on December 31, 2009.

5. The address of the Company's registered office is set at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Stichting Participatie DITC Amsterdam, une société enregistrée et existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, immatriculée sous le numéro 34148998, représentée par Monsieur Julien Courbis, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 juillet 2009.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme devant être constituée et dont les statuts seront comme suit:

Art. 1^{er} - Définitions.

"Actionnaire": Tout détenteur d'Actions.

"Actions": actions de la Société.

"Actionnaire en Défaut": un Actionnaire en défaut de paiement d'un Appel en Capital.

"Actionnaire Lié": soit (i) un Actionnaire qui est l'époux(se), l'enfant ou le frère/la soeur d'un autre Actionnaire, (ii) tout entité dans laquelle l'époux(se), l'enfant ou le frère/la soeur d'un autre actionnaire détient directement ou indirectement la majorité du capital social, (iii) un actionnaire qui est l'époux(se), l'enfant, le frère/la soeur d'une personne qui détient directement ou indirectement la majorité du capital social d'une entité actionnaire ou (iv) toute entité actionnaire dans laquelle l'époux(se), l'enfant ou le frère/la soeur d'une personne qui détient directement ou indirectement la majorité du capital social d'une entité actionnaire, détient directement ou indirectement la majorité du capital social d'une autre entité actionnaire.

"Administrateur": tout membre du Conseil d'Administration de la Société.

"Administrateur Délégué": tel que défini à l'article 16 des Statuts.

"Appel en Capital": le Conseil d'Administration peut demander à tout moment aux détenteurs d'Actions partiellement libérées de payer en numéraire une portion des Actions déjà souscrites.

"Capital social autorisé": limite dans laquelle une augmentation de capital peut être décidée par le Conseil d'Administration.

"Classe d'Actions": un classe d'Actions de la Société.

"Closing": date ou période, telle que déterminée par le Conseil d'Administration, durant laquelle les Actionnaires peuvent s'engager à souscrire ou souscrire des Actions.

"Conseil d'Administration": le conseil d'administration de la Société.

"Date d'Appel en Capital": date à laquelle un Appel en Capital doit être payé.

"Date de Closing": date de la première augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration dans le cadre du Capital social autorisé.

"Engagement": le montant total d'investissement pour lequel un Actionnaire s'est engagé à souscrire et payer des Actions.

"Engagement à Libérer": portion des Engagements non encore appelés par la Société.

"Engagement non Libéré": Engagement appelé par la Société mais qui n'a pas été payé.

"Groupe": une société est censée appartenir au même groupe si elle:

- a une majorité des droits de vote dans une autre entité; ou
- a le droit de nommer ou révoquer une majorité des membres du conseil d'administration, de gérance ou de surveillance d'une autre entité et est également un actionnaire ou un membre de cette entité; ou
- est un actionnaire ou un membre d'une entité et contrôle seule conformément à un accord avec d'autres actionnaires ou d'autres membres de cette entité, une majorité des droits de vote dans cette entité.

Dans le cadre de ce qui précède, la société détenant les droits décrits ci-dessus sera désignée société mère. Les entités dont les droits décrits ci-dessus sont détenus seront désignées comme sociétés sous-jacentes.

"Loi de 1915": loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

"Registre": registre des actions nominatives de la Société. "Société": Tree Investments S.A..

"Statuts": les présents statuts de la Société tels que modifiés.

Art. 2. Dénomination sociale. Il est formé par les présents Statuts entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous la forme d'une société anonyme (S.A.) sous la dénomination de "Tree investments S.A."

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, sur décision du Conseil d'Administration, des succursales, filiales ou autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou les moyens de communication entre ce siège et l'étranger, ont eu lieu ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Durée/Terme. La Société est constituée pour une durée limitée de douze (12) ans à compter de la Date de Closing.

La Société peut, sur la proposition du Conseil d'Administration ou son délégué faite à l'assemblée générale des Actionnaires, être dissoute avant ce terme par une résolution de celle-ci, sous réserve que les conditions de quorum et de majorité requises ci-après pour la modification des présents Statuts soient remplies, conformément à l'Article 22 ci-dessous; étant entendu qu'une dissolution avant un terme minimum de huit (8) ans à compter de la Date de Closing nécessitera l'unanimité des Actionnaires représentant la totalité du capital social de la Société.

Le Conseil d'Administration ou son délégué peut également proposer aux Actionnaires de liquider la Société avant ce terme dans le cas où l'ensemble des Engagements obtenus par la Société à la Date de Closing sont inférieurs à quarante millions d'Euro (EUR 40.000.000,-).

Art. 5. Objet.

5.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

5.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

5.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature sous réserve des dispositions de la Loi de 1915;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est divisé en deux Classes d'Actions: "Actions de Classe I" et "Actions de Classe II".

6.2. La Société a un capital social souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) Actions de Classe I ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

6.3. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires, prise dans les mêmes termes que pour une modification des Statuts.

6.4. Toutes nouvelles Actions d'une Classe d'Actions devant être payées en numéraire seront offertes en préférence aux Actionnaires existants de cette Classe d'Actions, sauf disposition contraire ci-dessous dans le cadre du Capital social autorisé. Ces Actions seront offertes aux Actionnaires en proportion du nombre d'Actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le Conseil d'Administration déterminera la période durant laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé. Cette période ne peut pas être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée envoyée aux Actionnaires, les informant de l'ouverture d'une souscription. Cependant, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915, l'assemblée générale des Actionnaires, convoquée soit pour décider d'une augmentation du capital social souscrit de la Société peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants. Une telle décision sera adoptée dans les mêmes conditions que pour la modification des Statuts.

6.5. Le capital social souscrit de la Société peut être réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires, adoptée dans les mêmes conditions que pour la modification des Statuts.

6.6. Le Capital social autorisé, y compris le capital souscrit, est fixé à soixante-dix millions deux cent mille euros (EUR 70.200.000,-), divisé en deux millions six cent mille (2.600.000) Actions de Classe I et trente-deux millions cinq cent mille (32.500.000) Actions de Classe II ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune. Pendant une période de cinq ans, à compter de la date de publication de ces Statuts, ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, augmenter ou réduire le Capital social autorisé conformément à cet Article, le Conseil d'Administration est autorisé à offrir, allouer, accorder des options ou d'accorder tout droit ou droit de souscrire à de telles Actions ou tout(s) droit(s) de convertir toute valeur en de telles Actions ou de céder à de toute personne dans les limites du Capital social autorisé, à toutes personnes et selon les termes qu'il jugera convenable, et notamment pour procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants pour les Actions nouvelles à émettre.

Cette autorisation peut être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, prise dans les mêmes conditions que pour la modification des Statuts, à chaque fois pour une période ne dépassant pas cinq (5) ans.

6.7. Le capital souscrit ou le Capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision des Actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des présents Statuts.

Art. 7. Actions.

7.1. Le droit d'un Actionnaire dans les actifs de la Société sera proportionnel au nombre d'Actions détenu par lui/elle dans le capital social de la Société.

Le décès, l'incapacité légale, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant les Actionnaires n'entraînera pas la dissolution de la Société

7.2. Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

Sous réserve des dispositions ci-dessous, tout transfert d'Actions sera effectif vis-à-vis de la Société et des tiers soit par l'enregistrement par le Conseil d'Administration dans le Registre d'une déclaration de transfert, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit par notification du transfert à la Société ou suivant acceptation du transfert par la Société.

La propriété des Actions nominatives s'établit par inscription sur le Registre. Des certificats d'Actions nominatives seront délivrés.

Le Registre doit être tenu par le Conseil d'Administration ou toute entité désignée par la Société, sous la responsabilité du Conseil d'Administration et ce Registre contient le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, le nombre et la Classe d'Actions qu'il détient, le montant payé pour chaque Action. A défaut de notification écrite en sens contraire reçu par la Société, celle-ci peut considérer l'information contenue dans le Registre comme exacte et à jour et peut notamment utiliser les adresses y inscrites pour l'envoi des avis et notices d'informations.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou plusieurs Action(s) est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s).

Art. 8. Transfert d'actions. Les Actions sont cessibles sous réserve des termes et conditions ci-dessous.

La Société peut, à sa discrétion, retarder l'agrément de tout transfert ou souscription d'Actions jusqu'à la réception des preuves suffisantes eu égard à la prévention du blanchiment d'argent et acceptable pour la Société ou ses délégués.

Les transferts d'Actions de la Société doivent être limités et effectués suivant les termes et conditions précisés ci-après, excepté pour les Transferts Autorisés, étant tous transferts concernant soit (i) un cessionnaire qui est une société du Groupe du cédant ou dont le cédant est une filiale, (ii) un cessionnaire qui est l'époux(se), l'enfant ou un collatéral du cédant, (iii) un cessionnaire qui est l'époux(se), l'enfant ou un collatéral de la personne détenant directement ou indirectement la majorité du capital du cédant, (iv) un cessionnaire qui est une société où l'époux(se), l'enfant ou un collatéral du cédant détient directement ou indirectement la majorité du capital, ou (v) un cessionnaire qui est une société dont les Actions sont détenues majoritairement par l'époux(se), l'enfant ou un collatéral d'un Actionnaire qui détient directement ou indirectement la majorité du capital social du cédant.

Tout Transfert Autorisé devra satisfaire aux conditions suivantes:

- a) le cédant doit transférer la totalité (et non pas une partie) des Actions qu'il détient; et
- b) les Actions doivent être transférées à un seul cessionnaire autorisé, lequel s'engage par écrit (au moment de l'acquisition des Actions) à assumer tous les droits et obligations du cédant envers la Société, et
- c) au regard des Engagements non Libérés et des Engagements à Libérer, le cédant sera conjointement et totalement responsable de tout manquement par le cessionnaire autorisé; et
- d) le cédant doit notifier à la Société tout transfert d'Actions dix (10) jours calendaires au moins avant la date d'acquisition des Actions par cessionnaire autorisé tout transfert d'Actions, suivant les termes et conditions ci-dessus, en délivrant un avis écrit à chaque Actionnaire par courrier recommandé, laquelle doit inclure l'engagement écrit du cessionnaire autorisé d'assumer tous droits et obligations du cédant envers la Société désigné ci-dessus. En retour, la Société doit notifier ledit transfert aux autres Actionnaires par notification écrite envoyée par courrier recommandé dans les dix (10) jours calendaires à compter de la réception de la notification de transfert.

A l'exception des Transferts Autorisés, les Actionnaires de la Société doivent avoir un droit préférentiel d'acquisition (au prorata de leur participation dans la Société) pour toute proposition de transfert d'Actions autorisé par le Conseil d'Administration ou son délégué.

Tout cessionnaire d'Actions doit, avant d'acquérir toute Action, signer un acte d'adhésion par lequel ce cessionnaire accepte d'assumer toutes les obligations du cédant envers la Société et les Actionnaires et tout autre document relatif aux Actions, tel que requis par le Conseil d'Administration ou son délégué.

Tout Actionnaire proposant de transférer des Actions doit informer le Conseil d'Administration ou ses délégués par écrit: (a) du nombre et des caractéristiques des Actions sujettes au transfert proposé, (b) de l'identité et autres détails du cessionnaire, (c) les termes et conditions du transfert proposé, y compris la contrepartie proposée et (d) la documentation anti-blanchiment approuvée par le Conseil d'Administration.

Toute proposition de transfert d'Actions doit être approuvée par le Conseil d'Administration ou son délégué qui peut seulement être évitée dans les conditions suivantes:

a) un ou plusieurs Actionnaires existant accepte d'acquérir ces Actions dans les mêmes termes et conditions que ceux acceptés entre le cédant potentiel et le cessionnaire potentiel des Actions et dans ces conditions, la procédure suivante devra être respectée:

(i) tout Actionnaire (le "Cédant") ayant l'intention de transférer tout (et non une partie) de ses Actions (les "Actions Offertes") à un tiers, lequel n'est pas un cessionnaire autorisé (y compris tout Actionnaire), comme mentionné ci-dessus, (le "Cessionnaire"), doit envoyer un avis ("Avis d'Offre"), au Conseil d'Administration ou à son délégué, mentionnant son intention de céder, en indiquant l'identité et d'autres coordonnées relatives au Cessionnaire, le nombre d'Actions Offertes, leur prix et conditions de paiement et toute autre condition importante (en y annexant une copie de l'offre irrévocable qui engage le Cessionnaire). Pendant vingt (20) jours calendaires à compter de la date de réception de l'Avis d'Offre, le Conseil d'Administration ou son délégué doit informer le Cédant de son accord sur le transfert potentiel, et si c'est le cas, le Conseil d'Administration ou son délégué doit envoyer une copie de l'Avis d'Offre aux autres Actionnaires (les "Non-Cédants");

(ii) pendant quinze (15) jours calendaires à compter de la date de réception de la copie de l'Avis d'Offre, les Non-Cédants ont le droit d'exercer leur droit préférentiel d'acquisition pour acquérir les Actions Offertes, consistant au droit d'acheter, dans les mêmes conditions qu'indiquées dans l'Avis d'Offre, la totalité (et uniquement la totalité) des Actions Offertes. En cas d'exercice d'un tel droit, les Non-Cédants doivent informer le Conseil d'Administration ou son délégué de leur intention d'acheter en délivrant un avis écrit ("Avis d'Exercice"). Le Conseil d'Administration ou son délégué doit envoyer une copie de l'Avis d'Exercice au Cédant dans les dix (10) jours calendaires à compter de la réception d'un tel avis;

(iii) si le droit préférentiel d'acquisition est exercé, le transfert de toutes les Actions Offertes détenues par le Cédant aux Non-Cédant(s), suivant les termes et conditions contenus dans l'Avis d'Offre, doit être effectué deux (2) mois et 10 jours calendaires à compter de la date de notification au Cédant de l'Avis d'Exercice par le Conseil d'Administration ou son délégué;

(iv) si le droit préférentiel d'acquisition est exercé par plusieurs Non-Cédants, les Actions Offertes doivent être réparties entre eux à proportion de leur participation dans le capital social de la Société (en excluant la part de capital social correspondant aux Actions Offertes et aux Actions des Actionnaires n'ayant pas délivré un Avis d'Exercice).

(v) si le droit préférentiel d'acquisition devait ne pas être exercé, ou si le Cédant ne recevait pas une copie de l'Avis d'Exercice dans les deux (2) mois et dix (10) jours calendaires à compter de la date d'envoi de l'Avis d'Offre au Conseil d'Administration ou son délégué, le Cédant sera libre de vendre les Actions Offertes (et seulement) au Cessionnaire sous les mêmes conditions que celles contenues dans l'Avis d'Offre, dès lors que le Cessionnaire (ou tout individu ou entité ayant le contrôle d'un tel cessionnaire potentiel) n'entreprend pas des activités qui concurrencent directement ou indirectement les activités de la Société et/ou du Gérant (comme définis ci-après).

ou

b) le cessionnaire potentiel (et tout individu ou entité contrôlant un tel cessionnaire potentiel) entreprend des activités qui concurrencent directement ou indirectement les activités de la Société et/ou du Gérant;

c) le Conseil d'Administration n'a pas reçu confirmation du fait que le cessionnaire ait fourni toute la documentation anti-blanchiment satisfaisante pour la Société.

Art. 9. Emission des actions. Sans préjudice du droit de l'assemblée générale des Actionnaires de décider d'augmenter le capital social de la Société, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre à tout moment, endéans les limites de l'article 6 ci-dessus, des Actions de toutes Classes à un Closing. Le Conseil d'Administration peut déléguer, sous sa responsabilité, à tout directeur, gérant, dirigeant ou tout autre agent dûment autorisé, le pouvoir d'accepter les souscriptions pour de nouvelles Actions et de les leur délivrer.

Le paiement du prix des Actions sera effectué intégralement ou partiellement.

Si les Actions sont partiellement libérées, elles pourront être libérées en plusieurs fois et le Conseil d'Administration pourra demander à tout moment aux détenteurs des Actions partiellement libérées de payer en numéraire une portion ou en tout le montant restant dû pour les Actions déjà souscrites, au cours d'un ou plusieurs Appels de Capital.

Dans ce cas, les Actionnaires doivent se voir accorder un préavis de dix (10) jours bancaires luxembourgeois, calculés à partir de sa réception en indiquant la somme et les conditions de paiement. Un Actionnaire qui ne paye pas un Appel en Capital lors d'une Date d'Appel en Capital est un Actionnaire en Défaut.

Un Actionnaire en Défaut doit procéder à ce paiement dans les quinze (15) jours calendaires suivant la Date d'Appel de Capital, en sus du versement d'une indemnité à la Société par l'Actionnaire Défaillant correspondant à un intérêt annuel de quinze (15%) des sommes dues à la Date d'Appel de Capital, y compris tous les coûts et dépenses supportés par la Société en relation avec ledit défaut.

Si le défaut de paiement n'est pas réparé dans les quinze (15) jours calendaires à compter de la Date d'Appel en Capital:

a) à la discrétion de la Société, les droits de vote des Actions détenues par le(s) Actionnaire(s) Défaillant(s), pour lesquelles un Appel de Capital n'a pas été payé, pourront être suspendus et ces Actions ne pourront pas être revêtues d'un droit à dividende ou à distribution jusqu'à la date de paiement effectif des sommes dues à la Date d'Appel de Capital, des intérêts de quinze pourcent (15%) ci-dessus, ainsi que des frais et dépenses à la charge de la Société en relation avec le défaut de paiement; et

b) le Conseil d'Administration ou son délégué pourra proposer aux Actionnaires non Défaillants d'acheter les Actions souscrites par l'Actionnaire Défaillant (les "Actions Affectées") à un prix égal à cinquante (50%) au prorata de leur valeur de marché telle que déterminée par un expert en évaluations indépendant, dont les honoraires seront à la charge de la Société et seront subséquemment remboursés par l'Actionnaire Défaillant, comme suit:

- le Conseil d'Administration ou son délégué a notifié par une notice écrite (la "Notice") l'Actionnaire Défaillant et les autres Actionnaires que les Actions Affectées peuvent être achetées par un Actionnaire non-Défaillant, dès lors que la Notice a été délivrée aux Actionnaires à tout moment suivant l'expiration de la période de quinze (15) jours calendaires sus-énoncée et avant la date correspondant à sept (7) jours calendaires après cette expiration;

- tout Actionnaire non-défaillant peut notifier par préavis écrit au Conseil d'Administration ou son délégué avec courrier recommandé avant un délai de dix (10) jours calendaires à compter de la réception de la Notice par le Conseil d'Administration ou son délégué de son intention d'acquérir les Actions Affectées (la "Notice d'Achat"). Ce dernier notifiera en retour ladite information aux autres Actionnaires en leur délivrant la Notice d'Achat par courrier recommandé dans les dix (10) jours calendaires à compter de la réception de la notice du ou des Actionnaire(s) non-défaillant (s);

- le transfert des Actions Affectées doit être effectué dans tous les cas au plus tard trente (30) jours calendaires à compter de la date d'évaluation par un expert indépendant;

- les Actions Affectées doivent être vendues libres de toutes obligations, charges, sûretés ou droit de tierces parties;

- si plusieurs Actionnaires délivrent une Notice d'Achat en temps voulu, les Actions Affectées seront distribuées parmi eux en proportion de leur capital social (en excluant la part de capital correspondant aux Actions Affectées et les Actions des Actionnaires qui ne fournissent pas de Notice d'Achat); et

- à la date d'acquisition des Actions Affectées, doivent être déduites du prix d'achat des Actions Affectées payé à l'Actionnaire Défaillant, et devant revenir à la Société, une somme équivalente aux honoraires facturés par l'expert en

évaluations indépendant pour la détermination de la valeur de marché des Actions Affectées, de même que les sommes dues par l'Actionnaire Défaillant à la Société suivant les paragraphes ci-dessus; ou

c) les Actions des Actionnaires Défaillants peuvent être achetées par la Société à un prix équivalent à cinquante pourcent (50%) de leur valeur de marché, déterminée par un expert en évaluation indépendant, dont les frais doivent être facturés par la Société et subséquemment remboursés par l'Actionnaire Défaillant, comme suit:

- le transfert des Actions Affectées doit avoir lieu avant l'expiration d'un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la date d'évaluation par l'expert en évaluations indépendant;

- les Actions Affectées doivent être vendues libres de toutes obligations, charges ou sûretés et droit de tiers;

- la date d'acquisition des Actions Affectées, doit être déduite du prix d'achat des Actions Affectées payées à l'Actionnaire Défaillant, et doit revenir à la Société, une somme équivalente aux honoraires facturés par l'expert en évaluations indépendant pour la détermination de la valeur de marché des Actions Affectées, y compris sous les paragraphes ci-dessus; et

- les Actions Affectées ainsi acquises par la Société peuvent être annulées, en accord avec l'Article 9 ci-après.

Art. 10. Rachat des actions. La Société peut, dans le cadre et dans les termes et conditions prévus par la Loi de 1915, racheter ses propres Actions.

Les Actions peuvent être rachetées au prorata auprès de tous les Actionnaires

Les Actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Art. 11. Les administrateurs.

11.1. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) et d'un maximum de vingt (20) Administrateurs, dont au moins deux doivent appartenir à tout moment à la Catégorie A, les autres Administrateurs appartenant à la Catégorie B.

11.2. Les Administrateurs sont élus pour un terme renouvelable de six (6) ans maximum par l'assemblée générale des Actionnaires, laquelle déterminera le nombre d'Administrateurs, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. L'assemblée générale des Actionnaires doit, pour l'élection de chaque Administrateur, déterminer expressément la catégorie à laquelle il appartient. Les Administrateurs pourront être révoqués ad nutum sur décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

11.3. Sans préjudice des droits de tout Actionnaire individuel, le Gérant peut proposer deux candidats à la désignation par l'assemblée générale des Actionnaires aux fonctions d'Administrateur de Catégorie A et tout Actionnaire, individuellement ou conjointement avec d'autres Actionnaires Liés, détenant cinq pourcent (5%) du capital social de la Société, peut proposer un candidat pour sa nomination par l'assemblée générale des Actionnaires aux fonctions d'Administrateur de Catégorie B.

11.4. Si le poste d'un Administrateur deviendrait vacant pour cause de mort, incapacité légale, faillite, démission ou autre, cette vacance pourra être temporairement comblée (étant entendu que l'Administrateur co-opté doit être de la même catégorie que l'Administrateur qu'il remplace) par les Administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires qui décidera de la nomination permanente, le cas échéant.

11.5. Si le nombre total d'Administrateurs tombe sous le nombre de trois (3) cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des Actionnaires ou, temporairement, par les Administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires qui se prononcera sur la nomination permanente.

Art. 12. Les réunions du conseil d'administration.

12.1. Le Conseil d'Administration choisira en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera en charge de la tenue et de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des Actionnaires.

12.2. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation et, en principe, au moins deux (2) fois par an, suivant les besoins de l'activité.

12.3. Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et celles de l'assemblée générale des Actionnaires. En son absence, les membres du Conseil d'Administration ou les Actionnaires désigneront à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre Administrateur, ou dans le cas d'une assemblée générale des Actionnaires, toute autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

12.4. Un avis de convocation écrit pour toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation par l'accord écrit reçu par copie PDF envoyée par e-mail, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil d'Administration.

12.5. Un Administrateur peut agir à une réunion en nommant par écrit par copie PDF envoyée par e-mail, télécopie ou tout autre moyen de communication un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

12.6. En considération de leurs services comme Administrateurs de la Société, les membres du Conseil d'Administration (sauf ceux désignés sur proposition du Gérant) recevront une indemnité déterminée par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société pour leur présence à chaque réunion du Conseil d'Administration.

12.7. Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout moyen ou équipement de communication similaire où tous les participants peuvent entendre chacun, et où la participation à cette réunion constituera un fait de présence de cette personne à cette réunion. Une décision prise à une telle conférence sera, bien que les Administrateurs ne sont pas présents ensemble à un endroit au moment de la conférence, considérée comme ayant été passée lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoqué, constitué et tenu au siège social de la Société.

12.8. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement pour le compte de la Société que si la majorité des Administrateurs, y compris les deux Administrateurs de Catégorie A, sont présents ou représentés à la réunion du Conseil.

12.9. Les décisions du Conseil d'Administration sont arrêtées par le vote affirmatif de la majorité de ses membres, comprenant le vote favorable des deux Administrateurs de Catégorie A. Dans le cas où lors d'une délibération le nombre de votes favorables et défavorables est égal, le président du Conseil aura voix prépondérante.

12.10. Les résolutions du Conseil d'Administration seront transcrites sur des procès-verbaux signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs. Les copies d'extraits de tels procès-verbaux devant être produites dans un litige ou dans un autre cadre devront être signées par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

12.11. Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les Administrateurs auront la même valeur juridique que les résolutions prises lors de réunions des Administrateurs dûment constituées; chaque Administrateur devant approuver ces résolutions par écrit, par copie PDF envoyée par e-mail, télécopies ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble des écrits, signés et confirmés par tous les Administrateurs, constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

12.12. Tout conflit d'intérêt doit être mentionné à l'assemblée générale des Actionnaires suivante avant de prendre toute décision sur tout autre point.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui entrent dans l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil peut, sous sa responsabilité, nommer des comités spéciaux dans le but de conduire certaines tâches et fonctions expressément déléguées à ces comités ou accorder un pouvoir spécial par procuration notariée ou par autre pouvoir sous seing privé.

Art. 14. Indemnisation des administrateurs. La Société indemnifiera, dans la plus large mesure permise par le droit Luxembourgeois, les Administrateurs et leurs administrateurs, dirigeants, associés, employés, affiliés et successeurs respectifs de toute responsabilité, recours en indemnisation et dépenses liées, incluant les honoraires d'avocats incombant en raison d'une action accomplie ou omise en relation avec les activités de la Société, dès lors que cette action ou décision de ne pas agir a été prise de bonne foi et ne constitue pas une négligence grossière ou intentionnelle, une violation volontaire de la loi ou une violation volontaire grave des présents Statuts.

Art. 15. Signature. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux Administrateurs de Catégorie A ou (ii) la signature conjointe de tout Administrateur de Catégorie A et de tout Administrateur de Catégorie B ou (iii) la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 16. Gérant. La Société nommera un Gérant, conformément à l'article 60 de la Loi de 1915, lequel sera tenu, sous réserve de la responsabilité ultime du Conseil d'Administration, d'assurer la gestion quotidienne et l'activité de la Société, et aura le pouvoir d'accomplir des actes pour servir l'objet social et politique et prestera également des services et conseils à la Société au regard des objectifs d'investissement et de la stratégie de la Société, tels que définis de temps à autre.

Art. 17. Assemblées générale des actionnaires.

17.1. Les Actionnaires exercent leurs droits collectifs au sein de l'assemblée générale des Actionnaires, laquelle constitue l'un des organes sociaux de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Ses résolutions ont force obligatoire entre les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

17.2. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit le deuxième jeudi du mois de juin à 13.00 heures (heure de Luxembourg), au siège social de la Société ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal ou un jour de fermeture des banques à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunira le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

17.3. Les assemblées générales des Actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration conformément à la Loi de 1915.

Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil d'Administration peut convenir que d'autres conditions devront être remplies par les Actionnaires afin d'assister aux assemblées générales d'Actionnaires.

17.4. A chaque Action est attaché un vote.

17.5. Les sujets traités lors des assemblées des Actionnaires sont limités aux points énumérés à l'ordre du jour et les affaires subsidiaires/découlant des points cités dans l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires, représentant au total au moins dix pourcent (10%) du capital social souscrit de la Société, peut demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale d'Actionnaires. Cette demande doit être envoyée au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion.

17.6. Un Actionnaire peut être représenté ou agir à toute assemblée des Actionnaires en donnant procuration à une tierce personne par écrit. Ce représentant n'a pas à être Actionnaire et peut être un Administrateur de la Société.

17.7. Sauf stipulation contraire prévue par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts, les délibérations de l'assemblée générale seront valables lorsque prises à la majorité simple des votes des Actionnaires présents ou représentés.

En particulier, les matières suivantes doivent être approuvées par une majorité de quatre-vingt quinze pourcent (95%) des votes représentant l'intégralité du capital social émis de la Société:

- a) toute augmentation et/ou toute réduction de capital de la Société (hors cas d'augmentation de capital dans le cadre du Capital Autorisé);
- b) tout rachat ou remboursement d'Actions par la Société dans la mesure où un tel rachat ou remboursement implique une réduction de capital de la Société;
- c) toute conversion de la Société en une autre forme de société;
- d) toute modification de ces Statuts telle que prévue à l'article 22 ci-après;
- e) la liquidation volontaire de la Société après le terme minimum de huit (8) ans à compter de la Date de Closing.

17.8. Sous réserve de la Loi de 1915, le Conseil d'Administration peut reporter à quatre (4) semaines toute assemblée générale d'Actionnaires ayant déjà débutée, y compris toute assemblée générale convoquée afin de décider d'une modification des Statuts. Le Conseil d'Administration doit reporter toute assemblée générale d'Actionnaires ayant déjà débutée dans le cas où un ou plusieurs Actionnaires représentant au total au moins vingt pour cent (20%) du capital social souscrit de la Société en fait la demande. Toute résolution prise lors d'une assemblée générale d'Actionnaires ayant été ajournée sera annulée.

Art. 18. Commissaire. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) commissaire.

L'assemblée générale des Actionnaires désignera le commissaire et déterminera sa rémunération et la durée de ses fonctions qui ne pourra excéder six années.

Le commissaire doit être une entreprise composée de comptables publics indépendants et de bonne réputation.

Art. 19. Exercice fiscal. L'exercice fiscal de la Société correspondra à une année calendaire.

Art. 20. Profits, Distributions, Prime d'émission.

20.1. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

20.2. En cas de réduction du capital social, le fonds de réserve légale de la Société pourra être réduit en proportion de manière à ce que le fonds de réserve légale n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

20.3. L'assemblée générale des Actionnaires déterminera, sur proposition du Conseil d'Administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

20.4. Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes en conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

Art. 21. Liquidation. La Société peut à tout moment, après la période minimale de huit (8) ans à compter de la Date de Closing, être dissoute avant la fin de son terme prédéfini de douze (12) ans, par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires, sous réserve des conditions stipulées aux présents Statuts étant entendu que la dissolution avant un terme de huit (8) ans à compter de la Date de Closing nécessitera le vote unanime des Actionnaires représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Dans le cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, personne physique ou morale, nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires statuant conformément aux dispositions de l'article 17.7 des Statuts sur la dissolution de la Société et qui déterminera les pouvoirs et la rémunération du/des liquidateur(s).

Art. 22. Modification des statuts. Toute décision des Actionnaires pour la modification des présents Statuts doit être prise conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 23. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

2. La première assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu en 2010.

3. Des dividendes intérimaires pourront être versés au cours du premier exercice social de la Société.

Souscription et Libération

Le souscripteur a souscrit aux Actions devant être émises comme suit:

Stichting Participatie DITC Amsterdam, prénommé a payé sept mille sept cent cinquante euro (EUR 7.750,-) pour la souscription de quinze mille cinq cents (15.500) Actions de Classe I, plus une prime d'émission d'un euro et vingt cents (EUR 1,2) par Action.

Toutes les Actions ont été partiellement libérées à vingt-cinq pour cent (25%) par versement en espèces avec une prime d'émission d'un euro et vingt cents (EUR 1,2) par Action, de sorte que le montant de vingt-six mille trois cent cinquante euro (EUR 26.350,-) est dès à présent à la disposition de la Société, tel qu'il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, encourus par la Société ou qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par la Société et sont estimés à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale des actionnaires

Et aussitôt les Actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée générale des Actionnaires a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des Administrateurs est fixé à trois (3).

2. Les personnes suivantes sont nommées Administrateurs de la Société:

d) Madame Heike Kubica, employée privée, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en qualité d'Administrateur de Catégorie A;

e) Monsieur Marco Hirth, employé privé, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en qualité d'Administrateur de Catégorie A; et

f) Madame Anja Lakoudi, employée privé, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en qualité d'Administrateur de Catégorie A.

3. La personne suivante est nommée commissaire de la Société: PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale des Actionnaires/ Actionnaire unique selon le cas, amenée à se prononcer sur les comptes de la Société se terminant au 31 décembre 2009.

6. Le siège social de la Société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. COURBIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/28900. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009104631/957.

(090125867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Lumele S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 15.810.

L'an deux mil neuf, le trente et un juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUMELE S.A. (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 15.810 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, de résidence à Diekirch le 9 mars 1978, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 127, du 16 juin 1978. La dernière modification des statuts a été faite par devant le notaire instrumentaire, le 17 novembre 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 174, du 27 janvier 2009.

L'assemblée est ouverte à l'heure du midi sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président désigne comme secrétaire de l'assemblée Madame Marie GILMER, maître en droit, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateurs Madame Marie-Eve DELPECHE, maître en droit et Madame Marie DOSSMAN, employée privée, les deux avec la même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de transformer la Société de société de type holding 1929 en société commerciale imposable du chef de l'impôt sur le revenu des collectivités;

2. Modification subséquente des articles cinq, trois, six, sept, quinze et vingt des statuts sociaux;

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les actionnaires présents, respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, après avoir entendu le rapport oral de Monsieur le président, de transformer la Société de société de type holding issue de la loi du 31 juillet 1929 en société commerciale imposable du chef de l'impôt sur le revenu des collectivités et ce à partir de la date des présentes.

L'assemblée prend avantage de cette occasion pour procéder à la réadaptation des statuts suite aux nouvelles dispositions légales intervenues.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège et que la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise."

L'article 5 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** La Société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

A ces fins la Société peut s'endetter voire même par l'émission de prêts obligataires.

La Société peut en outre intervenir en tant qu'intermédiaire en toutes matières à titre gratuit ou rémunéré."

L'article 6 des statuts est complété par un deuxième alinéa de la teneur suivante:

" **Art. 6. (Alinéa 2).** La Société peut procéder au rachat de ses propres actions en se conformant aux dispositions légales."

L'article 7 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 7.** Les actions ont été entièrement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille (100.000.- USD) dollars des Etats-Unis d'Amérique a été mise à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au jour de sa constitution."

L'article 15 des statuts sociaux est abrogé conformément à des nouvelles dispositions légales sans aucun texte de substitution.

Suite à l'annulation de l'article 15 des statuts sociaux l'ancien l'article 16 devient le nouvel article 15 et ainsi de suite.

L'ancien article 20 et nouvel article 19 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 19. (Ancien article 20).** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fond de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le conseil d'administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en se conformant aux dispositions légales. Cette décision est à ratifier par la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à l'heure de midi.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire instrumentant la présente minute.

Signé: C. Geiben, M. Gilmer, M-E. Delpeche, M. Dossman et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2009. LAC/2009/31726. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009104629/92.

(090126144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Forest IVAF II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 147.551.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of July. Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

RREEF Iberian Value Added II, S.A., SICAR, a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies' and Trade Register under registration number B. 123 840,

here represented by Mr Julien Courbis, Avocat, by virtue of a proxy given on 13 July 2009.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which they deem to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "Forest IVAF II S.à.r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders Inter Vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All of the twenty-five thousand (25,000) shares have been subscribed as follows:

- twenty-five thousand (25,000) shares by RREEF Iberian Value Added II, S.A., SICAR, aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2009.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
2. The shareholders resolve to elect as managers of the company for an indefinite period:
 - Mrs Heike Kubica, private employee, residing professionally in Luxembourg;
 - Mr Marco Hirth, private employee, residing professionally in Luxembourg;
 - Mrs Anja Lakoudi, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

RREEF Iberian Value Added II, S.A., SICAR, une société enregistrée et existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2 Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 123 840,

ici représentée par Monsieur Julien Courbis, Avocat, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 13 juillet 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présents entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "Forest IVAF II S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille Euro (EUR 25 000,-) représenté par vingt-cinq mille (25 000) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'intégralité des vingt-cinq mille (25 000) parts sociales a été souscrite comme suit:

vingt-cinq mille (25.000) parts sociales par RREEF Iberian Value Added II, S.A., SICAR, préqualifié.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de vingt-cinq mille Euro (EUR 25 000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ eu 1.200,-.

Résolutions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
2. Les associés décident d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Madame Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg;
 - Monsieur Marco Hirth, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg;
 - Madame Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: J. COURBIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29637. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009104630/301.

(090125868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Ladd Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.986.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Ladd Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009104137/12.

(090124707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Encore Plus Lux Co Ile de la Jatte II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.644.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009104131/12.

(090124698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Parindev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 21.729.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire B+C s.à.r.l.
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009104125/12.

(090124693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Heliaste Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 45.153.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mars 2009.

- Les démissions des sociétés LOUV S. à r. l. et MADAS S. à r.l., de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.
- Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch à L-2086 Luxembourg et Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch à L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 18 mars 2009.

Certifié sincère et conforme
HELIASTE IMMOBILIERE S.A.
N. PICCIONE / J.-R. BARTOLINI
Administrateur / Administrateur Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009103861/18.

(090124491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Blueventure Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.144.

Extrait des résolutions prise lors de la réunion du Conseil d'administration du 24 juin 2009

- Il est pris acte de la démission de Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions avec effet au 31 juillet 2009.
- Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH, démissionnaire, avec effet au 31 juillet 2009, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 24 juin 2009.

Certifié sincère et conforme
BLUEVENTURE INVESTMENT S.A.
N. PICCIONE / N. VENTURINI
Administrateur / Administrateur Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009103857/19.

(090124483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Stugalux Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 34.563.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009103855/10.

(090124367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Matériaux de Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 64.531.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009103854/10.

(090124366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Taylor Wimpey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 97.898.

Extrait des résolutions écrites prises par l'actionnaire en date du 20 août 2007

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Ian Morris à la fonction de gérant de Classe A avec effet au 20 Août 2007.

- De nommer Jonathan Drake, né le 09 Juillet 1975 à Bristol, Royaume Unis, demeurant au 10, Chaucer Close, Stratford Upon Avon, Warwickshire CV37 7PQ Royaume Unis à la fonction de gérant de Classe A avec effet au 20 Août 2007 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009103578/15.

(090124259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Figed, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 8.443.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenue le 27 mars 2009

Dans le cadre de la loi modifiée du 5 avril 1993, le Conseil d'Administration décide de confier le contrôle de ses documents comptables annuels pour l'exercice 2008 à TEAMAUDIT S.A., Réviseur d'entreprise, 67, Rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010 en remplacement de M. Jean-Bernard ZEIMET, démissionnaire.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009103579/15.

(090124274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Figed, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 8.443.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 juillet 2009

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, Administrateur et Administrateur Délégué, survenu le 26 mars 2009, l'Assemblée décide de nommer au poste d'Administrateur Monsieur Bernard DEHAIBE, employé privé, né le 26 décembre 1948 à Couvin (B) 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, qui terminera le mandat de M. Guy GLESENER venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009103580/15.

(090124293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Hutley Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.455.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire prise par le Conseil de gérance en date du 4 août 2009 que le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2009.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2009102965/19.

(090122961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Hutley Delemont Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.593.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire prise par le Conseil de gérance en date du 4 août 2009 que le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2009.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2009102966/19.

(090122956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Hutley Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.457.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire prise par le Conseil de gérance en date du 4 août 2009 que le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2009.
S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2009102967/19.

(090122944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Quinlan Private CE Commercial Client Holdings #3 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.455.

1/ Par résolutions signées en date du 8 juillet 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B avec effet au 16 janvier 2009.
- acceptation de la démission de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B avec effet immédiat.
- nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- nomination de Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2/ L'adresse correcte du gérant de type A Matthew Charles Fleming est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009102929/21.

(090123118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

IVR Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 94.101.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 22 juillet 2009

Messieurs Georges DIEDERICH et Robert REGGIORI sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Alexis DE BERNARDI est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

IVR INVEST S.A.

Georges DIEDERICH / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009102930/16.

(090122905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Quinn Group Luxembourg Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.864.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.755.

Par résolutions signées en date du 29 juin 2009, l'associé unique a pris la décision de renouveler Pricewaterhouse-Coopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprise, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009102933/14.

(090123132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

SenConcept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 147.558.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois août.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois HEIN SOPARFI S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 146 619, ici représentée aux fins de la présente par son gérant en fonction Monsieur Robert HEIN, hôtelier-restaurateur, demeurant à L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach.

Laquelle comparante, agissant comme ci-avant a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SenConcept S.à r.l.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une ou de plusieurs résidences avec des logements encadrés pour des particuliers et notamment pour des personnes âgées, d'un ou de plusieurs centres intégrées pour personnes âgées, d'une ou plusieurs maisons de soins ou d'une ou de plusieurs cliniques privées.

La société peut s'associer à des entreprises, établissements, associations, oeuvres et personnes poursuivant un but analogue au sien, elle peut également les aider moralement ou matériellement.

La société peut reprendre les activités de personnes, sociétés ou d'associations existantes poursuivant un but similaire.

Elle peut dans ce contexte effectuer toutes les opérations généralement quelconques susceptibles de contribuer à réaliser ou à faciliter l'accomplissement de son objet.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Berdorf. Il peut être créé, par simple décision de l'organe de gérance des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,00) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,00) euros.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles. En cas de pluralité d'associés les parts sociales sont librement cessibles entre les différents associés au prorata des parts sociales détenues par chacun d'eux.

En cas de cession ou de transmission entre vifs ou pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément de trois-quarts (3/4) des autres associés à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter

acquéreurs. Ces dispositions sont applicables à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales. L'apport de parts sociales dans le capital d'une société, est interdite.

Art. 7. Les dispositions de l'article 6 sont applicables à toute aliénation de parts sociales en cas de pluralité d'associés. Les parts sociales sont indivisibles et elles ne peuvent être saisies pour aucun motif.

Dans le cas où la propriété d'une ou de plusieurs parts sociales est contestée ou litigieuse, les droits y afférents sont suspendus, jusqu'à ce qu'un propriétaire puisse être désigné à la société.

La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque ainsi que l'apport des parts sociales comme contre-valeur d'une fraction ou de la totalité du capital, dans le capital d'une société, sont interdites sans l'accord des associés statuant comme en matière de modification de statuts.

Les parts sociales ne peuvent pas être saisies.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société trois mois après une mise en demeure signifiée au conseil d'administration par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières année(s).

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

Titre 3. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année le ou les gérants établissent le bilan et le compte de profits et pertes de la société. Cinq pour cent des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'assemblée décide de la répartition et de la distribution éventuelle du solde des bénéfices nets.

Titre 4. - Dissolution - Liquidation

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre 5. - Dispositions générales

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille neuf.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit par l'associé unique prénommé.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12 500,00) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est établie à L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach
2. L'assemblée désigne comme gérant unique Monsieur Robert HEIN, prénommé.
3. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant, qui a pouvoir d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration y compris ceux qui consistent à accorder des hypothèques ou donner main levée d'hypothèques.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. HEIN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2009. Relation: LAC/2009/31866. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009104633/132.

(090126069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Final S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 53.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Euro-Suisse Audit (Luxembourg)

Agent Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009104324/12.

(090122746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Portinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 64.963.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire B+C s.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009104129/12.

(090124694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

J.E.M. Investments S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 61.364.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 14/07/2009 le tribunal d'arrondissement de Luxembourg sixième section a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société JEM Investments SA dont le siège social à L-1520 Luxembourg 6, rue Adolphe Fischer a été dénoncé le 19/11/2001. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à la charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Philippe BARBIER

Le Liquidateur

Référence de publication: 2009103628/15.

(090123819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Damtrade International s.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 44.712.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 14/07/2009 le tribunal d'arrondissement de Luxembourg sixième section a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société Damtrade International Sarl, dont le siège social à L-1855 Luxembourg 46 a, av. JF Kennedy a été dénoncé le 06/03/2001. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à la charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Philippe BARBIER

Le Liquidateur

Référence de publication: 2009103626/15.

(090123815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Genytek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.062.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu le 14 juillet 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} chambre, a déclaré close pour insuffisance d'actif, les opérations de liquidation de la société suivante:

- GENYTEK SA, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal, (n° RCS B 79062),

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

s. Bakhta TAHAR

Liquidateur

Référence de publication: 2009103619/15.

(090124020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Cercom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.432.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu le 14 juillet 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} chambre, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- CERCOM SA, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, (n° RCS B 96432),

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

s. Bakhta TAHAR

Liquidateur

Référence de publication: 2009103620/15.

(090124022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Besoma S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 88.933.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 14/07/2009 le tribunal d'arrondissement de Luxembourg sixième section a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société BESOMA SA dont le siège social à L-1528 Luxembourg 5, bd de la foire a été dénoncé le 20/02/2004. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à la charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Philippe BARBIER

Le Liquidateur

Référence de publication: 2009103625/15.

(090123813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

**Centre Technologique Sirius S.A., Société Anonyme,
(anc. Sirius International Holding AG).**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 24, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.170.

—
Im Jahre zweitausendneun, den neunundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxembourg.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft „SIRIUS INTERNATIONAL HOLDING AG“ mit Sitz in L-1818 Howald, 4, rue des Jones (Gebäude 11)

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den Notar Camille MINES im Amtssitz in Capellen am 19. September 2003, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1157 vom 5. November 2003, abgeändert durch den amtierenden Notar im Amtssitz in Luxembourg-Eich am 22. Dezember 2003, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 121 vom 29. Januar 2004, abgeändert durch den amtierenden Notar im Amtssitz in Luxembourg-Eich am 5. April 2007, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1243 vom 22. Juni 2007,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 96.170.

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Alexander POPKOV, Diplomingenieur, wohnhaft in L-2560 Luxembourg, 24, rue de Strasbourg.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Herrn Max MAYER, Privatbeamter, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herr Paul-Hubertus NELKE, Buchhalter, berufsansässig in Luxemburg.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Gesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beugebogen bleibt, um mit ihr registriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Änderung des Namens in CENTRE TECHNOLOGIQUE SIRIUS S.A.
2. Sitzverlegung nach L-2560 Luxembourg, 24, rue de Strasbourg.
3. Abänderung von Artikel 1 Absätze 2 + 3 der Satzung.
4. Änderung des Gesellschaftszwecks und somit Abänderung von Artikel 2 der Satzung.
5. Abberufung von 3 Verwaltungsratsmitgliedern.

6. Ernennung von 3 neuen Verwaltungsratsmitgliedern.
7. Abberufung von 2 Administrateurs-Délégués.
8. Ernennung von 1 neuen Administrateur-Délégué.
9. Verlängerung des Mandats des Prüfungsbeauftragten der Geschäftsbuchführung.
10. Verschiedenes

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Namen der Gesellschaft in CENTRE TECHNOLOGIQUE SIRIUS S.A. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Sitz nach L-2560 Luxembourg, 24, rue de Strasbourg zu verlegen und infolge dieses Beschlusses und des vorherigen erhalten Absatz 2 + 3 von Artikel 1 der Satzung folgenden Wortlaut:

" Art. 1. (Absatz 2+3). Der Name der Aktiengesellschaft ist „CENTRE TECHNOLOGIQUE SIRIUS S.A..

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt."

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern und infolge dessen Artikel 2 der Satzung abzuändern wie folgt:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Forschung und Entwicklung, die Produktion und der Handel auf den Gebieten der Hochdruck- und Hochtemperatur-Technologien, der NANO-Technologien, der Informationstechnologien, einschließlich technischer Sicherheitssysteme.

Die Gesellschaft kann sich beteiligen unter irgendeiner Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, und alle anderen Anlagemöglichkeiten, wie den Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonst wie, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen tätigen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinst oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern zu tätigen.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaft in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Sie wird alle Maßnahmen treffen, um ihre Rechte zu wahren und kann im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 alle Geschäfte und Handlungen vornehmen, die ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder dienlich sind."

Vierter Beschluss

Die Versammlung beruft mit sofortiger Wirkung die Gesellschaft Mass Metropolitan International AG, Herrn Paul-Hubertus NELKE und Herrn Yury KOZHEMYAKIN als Verwaltungsratsmitglieder ab und erteilt ihnen Entlast.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung ernennt zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern bis zum Abschluss der jährlichen Hauptversammlung vom Jahre 2015:

a) Herrn Alexander POPKOV, Diplomingenieur, geboren in Kurganskaya obl., Russland, am 14. April 1960, wohnhaft in 24, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg,

b) Herrn Andrej BEZGUBOV, Privatbeamter, geboren in Moskau, Russland, am 3. Juni 1964, wohnhaft in RU-125183 Moskau, bvd. Akademicheskaya, 73/3,

c) Herrn Alexander SAVCHENKO, Privatbeamter, geboren in Moskau, Russland, am 24. Februar 1954, wohnhaft in RU-125212 Moskau, Leningradskoye Chaussée, 56.

Sechster Beschluss

Die Versammlung beruft mit sofortiger Wirkung Herrn Paul-Hubertus NELKE und Herrn Yury KOZHEMYAKIN als Administrateurs-Délégués ab und erteilt ihnen Entlast.

Siebenter Beschluss

Die Versammlung ernennt zum neuen geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied bis zum Jahre 2015:

Herrn Alexander POPKOV, vorbenannt, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig gegenüber Dritten vertreten kann.

Achter Beschluss

Die Versammlung verlängert das Mandat der Gesellschaft ABAKUS SERVICE S.A. als Prüfungsbeauftragter der Geschäftsbuchführung bis zum Jahre 2015.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 14.45 Uhr.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.500,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. POPKOV, M. MAYER, P.H.NELKE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2009. Relation: LAC/2009/31105. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. August 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009104614/107.

(090125994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

LSF6 Evergreen Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.856.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009104089/10.

(090124676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Mondo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 37.668.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature

un mandataire

Référence de publication: 2009104084/12.

(090124674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

AT & T Global Network Services Belgium Luxembourg S.p.r.l., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture Um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 72.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AT&T Global Network Services Belgium Luxembourg S.P.R.L.

Signature

Référence de publication: 2009104082/11.

(090124667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Ganart Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 65.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009104066/12.

(090124476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Gaming Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.256.200,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 119.813.

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet au 13 juillet 2009 que:

- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., Via Nirone 8, I-20121 Milan, Italie a transféré 19 parts sociales de Catégorie C de la Société à Gaminghouse S.A., 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Il en résulte, qu'à compter du 13 juillet 2009, le capital de la Société est réparti comme suit:

- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A.: 16.351 parts sociales de Catégorie B et 588 parts sociales de Catégorie C

- Gaminghouse S.A.: 148.756 parts sociales de Catégorie A, 4.533 parts sociales de Catégorie B et 19 parts sociales de Catégorie C

- Séverine Michel: 1 part sociale de Catégorie A

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2009104036/19.

(090124357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Ganart Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 65.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009104071/12.

(090124479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Ganart Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 65.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009104068/12.

(090124477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Braveheart LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.564.288,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.388.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 24 juillet 2009

En date du 24 juillet 2009, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de révoquer

- Madame Ute BRÄUER

- Madame Tara O'NEILL

- Monsieur Timothy Joseph CURT

en tant que gérants de classe A de la Société avec effet immédiat.

de nommer

- Monsieur Walter David WRENCH, né le 16 mai 1946 à Richmond, Australie ayant comme adresse professionnelle 775, Corporate Woods Parkway, Il 60061 Vernon Hills, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Fabio GARBIN, né le 12 juillet 1964 à Legnano, Italie, ayant comme adresse professionnelle 22, via Puccini, I-20010 Pogliano Milanese, Italie, en tant que nouveaux gérants de classe A de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Monsieur Walter David WRENCH, gérant de classe A

Monsieur Fabio GARBIN, gérant de classe A

Monsieur Michel RAFFOUL, gérant de classe B

Monsieur Luca GALLINELLI, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Braveheart LuxCo II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009103538/30.

(090124288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Duraflex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.604.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 3 juillet 2009

A/ L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la société avec effet au 3 juillet 2009 du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009101403/17.

(090121022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

SO Bois, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 62.

R.C.S. Luxembourg B 95.791.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Eisleck Sàrl
1, Hauptstrooss - L-9753 Heinerscheid
Signature

Référence de publication: 2009101410/12.

(090121641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

C.R.Q. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.865.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 mai 2009

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de nommer:

Administrateurs:

Madame Stéphanie Bouju, employée privée, avec adresse professionnelle au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Mme Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, avec adresse professionnelle au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Mlle Virginie Derains, employée privée, avec adresse professionnelle au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Commissaires aux comptes:

Picigiemme S.à.r.l., avec siège social au 38, Haerebiërg, L-6868 Wecker

Les mandats viendront à échéance à l'assemblée qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2009102872/25.

(090123437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

DAHN Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.156.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101415/10.

(090121087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Hanreyth Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.155.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101417/10.

(090121085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Westbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 98.280.

—
- Suite à une assemblée générale extraordinaire du 6 Novembre 2006, la société 67 Wall Investments S.à r.l. a transféré les 680 parts sociales de la Société qu'elle détenait à la société Eastbridge B.V. (anciennement Eastbridge N.V.) par apport en nature.

- Suite à la fusion par absorption de la société Eastbridge B.V. (anciennement Eastbridge N.V.) par la société Eastbridge S.à r.l. en date du 31 décembre 2007, la société Eastbridge S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118 954 et dont le siège social est situé 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, détient désormais 1000 parts sociales de la Société et est donc l'associé unique.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009101430/17.

(090120943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.860.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 6 juillet 2009

Deuxième résolution

L'associé unique de la société nomme Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1969 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste de gérant de catégorie B de la société avec effet au 6 juillet 2009.

Monsieur Alan Dundon est nommé pour une période illimitée, néanmoins son mandat peut être révoqué ou remplacé lors d'une assemblée générale de l'associé unique.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009101466/17.

(090121294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Shylock Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 134.951.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts en date du 22 juin 2009 que Hoppe Luxembourg S.à r.l. a cédé 250 parts lui appartenant dans la Société au profit de Mr. Johann Georg Adler, né le 23 avril 1952 à Viernheim (Allemagne), avec adresse professionnelle au 14 Walter-Oehmichen-Strasse, D-68518 Viernheim.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009101453/15.

(090121529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Nucifera, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 83.970.

—
L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NUCIFERA", avec siège social à Luxembourg, constituée initialement sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich en date du 4 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 252 du 14 février 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 18 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 400 du 11 avril 2003.

L'assemblée est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de Madame Brigitte CHOULY, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Emilie MOLINA, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Emilie MOLINA, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification des articles 5,7 et 9 des statuts;
2. Révocation de deux administrateurs;
3. Nomination d'un nouvel administrateur;
4. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire;
5. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
6. Affectation du résultat;
7. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
8. Délibération sur la continuation ou la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
9. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité des voix d'ajouter un deuxième et dernier paragraphe à l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5. Deuxième et Dernier paragraphe.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit."

L'assemblée décide ensuite à l'unanimité des voix d'ajouter un nouveau deuxième paragraphe à l'article 7 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 7. Nouveau deuxième paragraphe.** Cependant au cas où la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé dans ce cas l'administrateur unique, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé."

L'ancien paragraphe deux de l'article 7 des statuts devient le paragraphe trois et ainsi de suite.

L'assemblée décide ensuite à l'unanimité des voix de modifier l'article 9 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 9.** La société sera engagé soit par la seule signature de l'administrateur unique soit par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration."

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité des voix de révoquer les administrateurs suivants, à partir de ce jour:

- Monsieur Edgar BISENIUS; et
- Monsieur Dieter KUNDLER.

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de ne pas nommer de nouveaux administrateurs pour remplacer les administrateurs démissionnant.

80300

Quatrième résolution

Le président présente les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire. Aucune question n'est posée.

Cinquième résolution

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 sont approuvés.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'affecter le résultat de la manière suivante:

	31/12/2008
Bénéfices (Pertes) reportés	- 99.743,51 EUR
Résultat de l'exercice - Bénéfice (Perte)	- 3,95 EUR
Bénéfices (Pertes) à reporter	<u>- 99.747,46 EUR</u>

Septième résolution

Par vote séparé, l'assemblée décide de donner décharge tant au Commissaire qu'aux Administrateurs, pour l'exercice de leurs mandats pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2008.

Huitième résolution

Après avoir entendu les explications que le conseil d'administration a donnée en référence aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer les activités de la société, et ce malgré les pertes cumulées qui atteignent plus que le capital social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200,- EUR) sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Chouly, E. Molina et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26151. Reçu soixante-quinze euros Eur75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009104624/93.

(090125645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Tybalt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 137.144.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts en date du 22 juin 2009 que Hoppe Luxembourg S.à r.l. a cédé 250 parts lui appartenant dans la Société au profit de Mr. Johann Georg Adler, né le 23 avril 1952 à Viernheim (Allemagne), avec adresse professionnelle au 14 Walter-Oehmichen-Strasse, D-68518 Viernheim.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009101455/15.

(090121525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Redai Holding S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 87.878.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société REDAI HOLDING S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 30 juin 2009

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer le commissaire aux comptes Monsieur Achille Severgnini par Monsieur Julien Nicaud, employé privé, né le 4 juin 1981 à Metz, France, et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Marco Sterzi / Francesca Docchio

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009101465/19.

(090121609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Financière Tag S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 79.067.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 22 juin 2009:

1) Les Administrateurs suivants ont été réélus jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009:

Monsieur Mansour OJJEH, Président;

Monsieur Jacques ROSSET;

Monsieur Abdulaziz OJJEH;

Monsieur Daniel VITOUX.

2) La société Deloitte SA a été réélue aux fonctions de Réviseur d'Entreprise pour la même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009102888/20.

(090123414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Société Civile Immobilière Promoplan, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg E 2.361.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il y a lieu de lire comme suit:

- Monsieur John DENNEMEYER au lieu de Jean DENNEMEYER.

- DENNEMEYER TRUST au lieu de OFFICE DENNEMEYER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PROMOPLAN

Signatures

Référence de publication: 2009101473/16.

(090121708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Microcap 07 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.025.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2009

En date du 19 juin 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de BDO Compagnie Fiduciaire, pour une durée d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2010.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MICROCAP 07 S.C.A., SICAR

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009101490/17.

(090121532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Inter Ikea Finance S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 11.539.

—
- Constituée en date du 05 novembre 1973 suivant acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 14 du 23 janvier 1974;

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 07 novembre 2002 selon acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L - Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1782 du 16 décembre 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui a été tenue en date du 26 juin 2009 que le mandat du commissaire aux comptes:

- PricewaterhouseCoopers S.A.R.L. inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B-65.477, avec siège social à L-1014 LUXEMBOURG, 400, Route d'Esch, Boîte Postale 1443, venu à échéance, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Pour la société

REVILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009102726/21.

(090123142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Global Energy Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.144.

—
Suivant contrat de cessions de parts sociales du 25 juin 2009, la société TRANSCANADA PIPELINES LIMITED une société constituée et régie par les lois de la province d'Alberta (Canada) ayant son siège social au 450, 1st Street S.W., Calgary, Canada T2P 5H1, inscrite à la bourse de Toronto sous les codes TCA.PR.X et TCA.PR.Y, seule associée de la Société, a cédé l'intégralité des 1 000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la société SONGBIRD INVESTMENT CORPORATION, une société constituée et régie par les lois de la province d'Alberta (Canada), inscrite au business corporation act d'Alberta (Canada) sous le numéro 201439060 ayant son siège social au 450, 1st Street S.W., Calgary, Alberta, Canada T2P 5H, avec effet au 25 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009101498/16.

(090121681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

KanAm Grund Espace Pétrusse S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.369.

Il résulte de résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société le 31 juillet 2009 que:

1. M. Aniel Gallo, ayant son adresse professionnelle au 53, route d'Arlon, L-8211 Luxembourg, a démissionné de son poste de commissaire de la Société, avec effet au 17 juillet 2009; et

2. La compagnie PKF ABAX Audit, Réviseur d'entreprise, ayant son siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, a été nommée comme commissaire de la Société avec effet au 18 juillet 2009 et pour une période déterminée jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 04 août 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009101504/19.

(090121595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

VCL, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 105.318.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 24 juin 2009

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de procéder au renouvellement du mandat de commissaire de la société HRT Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/07/09.

Pour VCL

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009101585/19.

(090121184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Ultimo Portfolio Investment (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 95.089.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 23 juillet 2009 que Mike Ristaino, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis, demeurant 75, State Street, Boston, MA 02109, Etats-Unis, a été nommé en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

La démission de Mme Janet Henessy est acceptée avec effet immédiat.

Par conséquent, le conseil de gérance est dorénavant composé de:

- Godfrey Abel,
- Michael J. Ristaino,
- Desmond Mitchell, et
- Myriam Deltenre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009102622/22.

(090123143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Unicorn Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.657.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2009

En date du 22 mai 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé

- d'accepter la démission, avec effet au 14 avril 2009, de Monsieur Seymour Banks et de Monsieur Richard Berman en qualité d'Administrateurs

- de ratifier la cooptation, avec effet au 14 avril 2009, de Monsieur André Jaun, Signet Research & Advisory SA, 8, rue du Grand Chêne, CH-1003 Lausanne, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Seymour Banks, démissionnaire

- de ratifier la cooptation, avec effet au 14 avril 2009, Monsieur Philip Boylan, Signet Global Investors Limited, Mercer Street Lower, Dublin 2, Irlande, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Richard Berman, démissionnaire

- renouveler les mandats de Monsieur Hugues de La Baume, de Monsieur André Jaun, de Monsieur Philip Boylan et de Monsieur Philippe Bens, en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009102878/24.

(090123331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Opera Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.713.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 juillet 2009

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale nomme jusqu'en 2010:

Administrateurs:

- M. Michele Russo, industrial manager, résidant en Italie,
- M. Pierre Thielen, avocat, résidant à Luxembourg,
- M. Gustave Stoffel, conseil économique, demeurant à Luxembourg,
- M. Francesco Trapani, manager industriel, demeurant en Italie,
- M. John Troisfontaines, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

Commissaire:

- Picigiemme Sàrl, 38, Haerebiërg, L-6868 Wecker

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2009102868/24.

(090123376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.
